



Plan Local d'Urbanisme

**5.1 Règlement graphique
Secteur ouest**



- ZONES URBAINES**
- UA (Centre ancien du bourg)
 - UB (Extensions pavillonnaires du bourg ; zones agglomérées hors bourg)
 - UC (Golf de Saint-Laurent - Habitat)
 - UCI (Golf de Saint-Laurent - Hôtellerie et tourisme)
 - UI (Zones d'activités)
- ZONES D'URBANISATION FUTURE**
- 1AUb (A vocation principale d'habitat)
 - 1AUZ (ZAC Nord Gare)
 - 1AUJ (A vocation économique)
- ZONES AGRICOLES**
- AA (Espaces agricoles)
 - AC (Carrière)
 - AI (STECAL à vocation économique)
 - AZH (Zones humides)
- ZONES NATURELLES**
- NA (Espace naturel)
 - NE (Equipements collectifs)
 - NES (STECAL à vocation d'équipements collectifs)
 - NG (Golf)
 - NGs (STECAL pour la pratique du golf)
 - NL (Espace de loisirs)
 - NLs (STECAL à vocation de loisirs)
 - NT (Espace d'hébergement touristique)
 - NTs (STECAL à vocation d'hébergement touristique)
 - NZH (Zones humides)

INFORMATIONS DIVERSES

- Limite communale
- Cours d'eau

PRESCRIPTIONS DIVERSES

- Marges de recul sur routes départementales
- Orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
- Entités archéologiques

DISPOSITIONS RELATIVES AUX ESPACES NATURELS ET AU PATRIMOINE

- Protection environnementale**
- Espace boisé classé (L. 113-1 du CU) – Boisés
 - Élément de paysage (L. 151-23 du CU) – Boisés
 - Élément de paysage (L. 151-23 du CU) – Linéaires bocagers
- Protection architecturale**
- Changement de destination d'un bâtiment (L. 151-11 du CU)
 - Élément de paysage (L. 151-19 du CU) – Construction
 - Élément de paysage (L. 151-19 du CU) – Murs

SERVITUDES PARTICULIÈRES

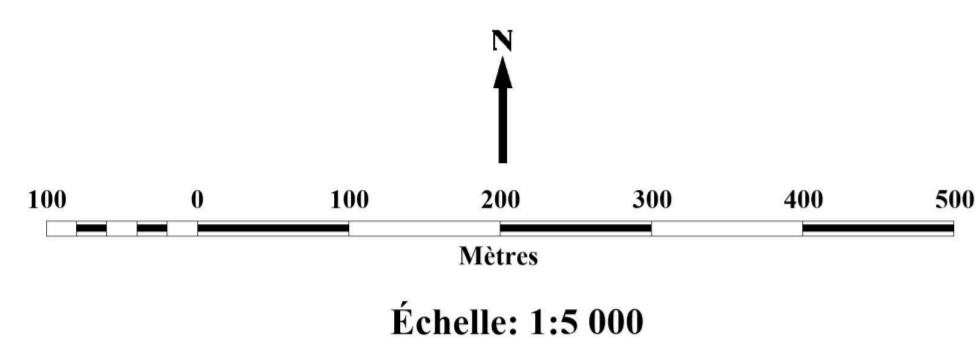
- Cheminement doux**
- Cheminement doux à créer ou à conserver (L. 151-38 du CU)
- Mixité sociale**
- Secteur de diversité sociale (L. 151-15 du C.U.)
- Emplacements réservés**
- Installation d'intérêt général voirie ou équipement (L. 151-41 du CU)

N°	Destination	Bénéficiaire	Superficie
1	Aménagement de voirie	COMMUNE	630 m ²
2	Aménagements pour liaison douce	COMMUNE	570 m ²
3	Aménagements pour liaison douce	COMMUNE	105 m ²
4	Aménagements pour liaison douce	COMMUNE	70 m ²
5	Aménagements pour liaison douce	COMMUNE	333 m ²
6	Aménagements pour liaison douce	COMMUNE	375 m ²
7	Aménagements d'un espace récréatif	COMMUNE	8 227 m ²
8	Aménagements pour liaison douce	COMMUNE	515 m ²

Echelle : 1/5 000e

Approbation en date du 14 novembre 2019

L'Atelier d'Ys
21 rue du Tréfle
35520 La Mazière
02.99.66.67.81



COMMUNE DE LOCOAL-MENDON

COMMUNE DE ERDEVEN

COMMUNE DE CARNAC

